



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, H. Baptiste, J. Bartzen-Sprauer, P. Boissé, N. Cayrol, S. Chevalier, A. Clément, S. Crogiez-Pétrequin, F. Degan, E. Fouquereau, B. Haug, F. Lecaille, S. Lepeltier, D. Maurel, J.-P. Monge, K. Noui, Ph. Roingard, L. Séabra, Ph. Vendrix

Invités : J-C. Billaut, I. Guillouet,

Excusés : G. Barles, C. Beaumont, C. Belzung, A. Bousquet, T. Boulay, E. Buffenoir, L. Cailly, M. Caravanier, M. Desmedt, M. de Ferrière, B. Foucher, Ph. Foucher, D. Georgeault, C. Manson, H. Maurel-Indart, J. Montharu, S. Mougin, S. Trapp, H. Watier, J.-L. Yengue



Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Appel à projet « Post-doc étrangers » - *annexe 1*
3. Proposition de répartition du BQI
4. Proposition de Doctorats Honoris Causa
5. Appel à projets de recherche ARC Poitiers/Tours

1. Informations générales – *annexe 1*

L'APR IA (appel à projets recherche d'Initiative Académique)

La date limite de réception des candidatures tourangelles a été fixée au 23 avril. Emmanuel Lesigne rappelle la nécessité que la commission recherche du 26 mai prochain, examine et priorise les projets tourangeaux. Cet examen est important pour arriver avec une proposition claire à la commission recherche du PRES Centre Val de Loire qui est chargée d'entériner les projets retenus dans le cadre de l'APR IA. Emmanuel Lesigne propose qu'une commission travaille en amont pour examiner les projets. Cette commission pourrait être constituée par les membres de la commission recherche de l'université qui siègent également à la commission recherche du PRES Centre Val de Loire.



Cette proposition est retenue à l'unanimité.



Contributions des doctorants élus sur les nouvelles écoles doctorales – annexe 1

Avant de laisser la parole aux doctorants élus de la commission, Emmanuel Lesigne précise que le dossier sur les nouvelles écoles doctorales communes au sein de la ComUE n'a pas significativement avancé. Une réunion est programmée le 23 avril et rassemblera les présidents d'université, les vice-présidents Recherche, les directeurs des écoles doctorales et les administratifs en charge de la mise en œuvre et du suivi sur le terrain. La requête des doctorants élus de participer à ces réunions a été portée par Emmanuel Lesigne mais n'a pas été retenue. Il est précisé qu'en parallèle, une demande similaire des directeurs d'unité de recherche avait été émise et qu'elle n'a pas abouti également.

La consultation doit s'opérer au sein des établissements et être remontée par les vice-présidents recherche.

Benoît Haug présente le document écrit par le collectif Agir Ensemble pour la Recherche (cf. annexe 1). Il est rappelé le souhait des doctorants élus de s'impliquer dans mise en place des écoles doctorales commune au sein de la ComUE. Ce document évoque leurs inquiétudes notamment sur le suivi local des études doctorales. Quel sera le rôle et quelles attributions auront les collèges doctoraux au niveau de la ComUE ? Et pour les bureaux locaux ? Comment seront représentés les doctorants (mode d'élection) ? Ce collectif insiste sur la nécessité que certaines décisions soient prises localement pour une plus grande réactivité et un sentiment d'appartenance des doctorants à leur école doctorale plus fort.

Emmanuel Lesigne se veut rassurant. Chaque école doctorale devra se doter de groupes fonctionnels locaux. On ne sait toutefois pas la forme que cela prendra.

Pour l'organisation des scrutins, il n'y a pas encore d'idée précise.

Sur la délivrance des contrats doctoraux ministériels, les bourses devraient toujours être réparties par école doctorale, à charge pour elles de choisir le sujet et le doctorant.

Les membres de la commission recherche s'interrogent sur l'état d'avancement des noms donnés aux futures écoles doctorales. Une présentation provisoire avait été faite à la précédente commission.

Emmanuel Lesigne précise que les choses sont à peu près calées sauf pour les écoles doctorales 1 et 6. Pour la deuxième, le nom proposé a évolué pour « Santé, Sciences Biologiques et Molécules Bioactives. Cette question sur les noms sera à l'ordre du jour de la réunion du 23 avril.

Hervé Baptiste demande dans quelle école l'équipe IPAPE de CITERES sera intégrée. Emmanuel Lesigne précise que ce sera au choix de l'unité.

Compte Epargne Temps

Philippe Roingard souhaite avoir des précisions sur la procédure du Compte Epargne Temps (CET) mise en place au sein de l'université, et notamment sur le paiement par les unités de recherche des jours déposés lorsque le titulaire d'un CET est rattaché à l'unité.

Il souligne la difficulté pour les agents qui n'avaient pas compris que le budget du laboratoire serait imputé par l'ouverture d'un CET.

La note adressée à l'ensemble des directeurs d'unité en octobre 2014 confirme que toute journée déposée sur un CET doit être approvisionnée dès le dépôt par la structure dont dépend l'agent. Cette note reprend une décision du CA et repose sur le principe que « le décideur est le payeur ».

Une incompréhension est née du fait que certains directeurs ont cru que ces journées seraient financées si l'agent demandait à être indemnisé et/ou si le nombre de jours déposé était supérieur à 20.

Il apparaît à la lecture de la note que certains passages peuvent porter à confusion.

Ces remarques seront remontées auprès de la DPRH.

Stage non obligatoire

Jean-Paul Monge souhaite qu'on lui confirme s'il est vrai qu'il n'est plus possible d'accueillir dans les laboratoires des stages non obligatoires.



En l'absence d'élément, cette question sera posée au SEF et la réponse sera transmise aux membres de la commission.

2. Appel à projet « Post-doc étrangers » – annexe 2

Il est tout d'abord rappelé que la commission recherche a voté le financement de deux post-docs étrangers. Que l'attribution des supports se fait en deux temps. Tout d'abord, il s'agit d'examiner des sujets. Ensuite la commission recherche restreinte sélectionne des candidatures sur les sujets retenus.

A qualité scientifique équivalente, la commission regarde si les équipes candidates avaient déjà obtenus des post-docs sur les 4 dernières années.

Cette année, 11 dossiers ont été déposés sur des thématiques variées.

La commission propose de retenir 5 sujets (cf. annexe 2) et d'opérer une sélection à partir de la qualité des candidatures lors de la commission recherche restreinte du 19 mai.



La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

Karim Noui regrette le manque de réactivité de cette procédure qui ne permet pas dans sa discipline de recruter le meilleur candidat.

Stéphane Chevalier précise qu'un appel à projet tardif permet également d'avoir un candidat potentiel avant de proposer un sujet.

Il est proposé aux 5 unités de recherche dont le sujet a été retenu, de transmettre les dossiers des candidats pour le 18 mai (CV + lettre de motivation). Le principe selon lequel le candidat doit avoir soutenu sa thèse à l'étranger est réaffirmé.

3. Proposition de répartition du BQI – annexe 3

Pour la seconde année, un groupe de travail s'est réuni en amont pour étudier les données remontées par les unités à partir des saisies dans la base LABRI. Il est constitué d'Arnaud Giacometti, vice-président aux relations internationales, d'Elisabeth Huguet, et de quatre membres de la commission recherche à savoir Guy Barles, Corinne Manson, Evelyne Fouquereau, et Hervé Baptiste.

Chaque rapporteur avait 11 unités à examiner et noter. Une note entre 0 et 2 a été attribuée à chaque item.

- La note 0 correspond à « inexistant ou faible »
- La note 1 correspond à « correct, bon à très bon »
- La note 2 correspond à « Excellent ou exceptionnel »

L'addition de ces points donne une note générale sur 24.

Ainsi, autour de la note 11, l'unité retrouve 10% de son budget de fonctionnement. Au-dessus de 11, elle a davantage et en dessous de 11, elle a moins.

Dans l'ensemble, il est constaté une homogénéisation vers le haut des textes libres sur les perspectives des unités dans le domaine.



La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de répartition du BQI.



4. Proposition de Doctorats Honoris Causa

Il est tout d'abord rappelé quelques éléments de contexte. A l'automne dernier, la commission recherche avait relancé l'idée d'organiser la remise de Doctorats Honoris Causa avec la possibilité via les composantes de faire remonter des propositions. Un texte de cadrage avait alors été adopté.

Depuis, trois propositions ont été reçues, celles des professeurs Gregory Lip (Birmingham), Kenneth O. Morgan (Oxford) et Gary Gibbons (Cambridge). Il s'agit de personnalités reconnues qui entretiennent un lien fort avec notre université.



La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur ces trois propositions.

Il s'agit maintenant de faire avancer ces dossiers pour une cérémonie qui devrait se tenir fin décembre début janvier 2016. A la demande de la commission, il est précisé que le Doctorat Honoris Causa est un prix honorifique, qui nécessite toutefois le respect strict d'une procédure administrative incluant le ministère des affaires étrangères.

5. Appel à projets de recherche ARC Poitiers/Tours

Il s'agit de soutenir des actions de recherche collaborative qui doivent réunir au moins une unité de l'université de Poitiers et une unité de l'université de Tours. Chaque établissement octroie une enveloppe de 35 000 € soit un budget de 70 000 €. La somme maximale attribuée à un projet a été fixée à 10 000 €.

Emmanuel Lesigne souligne que cette année le fonctionnement a été meilleur que les années précédentes. Chaque dossier a été étudié par deux rapporteurs, un dans chaque université, puis une réunion conjointe aux deux établissements a été mise en place pour élaborer une proposition commune.

Au total, 22 projets ont été réceptionnés :

- 15 portés par l'université de Poitiers et 7 par l'université de Tours. Cette répartition n'est pas d'une grande importance, puisque chaque projet fait appel à une unité au minimum dans chacune des universités.
- 13 relèvent du domaine des sciences de la vie, 4 de la physique et 5 des SHS.
- Sur les 44 rapports émis, seuls un ou deux avaient un avis défavorable.

Parmi les items retenus, on peut citer la qualité scientifique du projet, la perspective d'un projet ANR ou autre, le besoin réel de financement pour faire avancer le projet, l'effort de cofinancement...

Sur les 22 projets, 7 ont été sélectionnés pour être financés.



La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition. L'avis de la commission recherche de l'université de Poitiers est nécessaire pour que la décision soit arrêtée. L'information suivra après cette étape.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 15h15.